REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Haute-Garonne De la commune de FLOURENS

Séance du 7 mars 2017,

Nombre de conseillers L'an deux mille dix-sept, le sept mars

En exercice 19 Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 14 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

Votants 19 séances sous la présidence de Me VIGNON ESTEBAN Corinne, Maire.

Procurations 5

Date de convocation : 1/03/2017

Date d'affichage: 2/03/2017

Etaient présents : MM VIGNON ESTEBAN. FAGET. GRIGIS. MERVILLE-COMET. GODARD. ALZAGA.

JORDAN. PRADEL. PINEL. MERVILLE. HAHN. CORTES. FOUCHOU-LAPEYRADE, FAURÉ.

Ont donné procuration :

Mr LANGLAIS donne procuration à Mme VIGNON Mme MUNICH donne procuration à Mr HAHN Mme BONATO donne procuration à Mme FAGET Mr GRIGIS donne procuration à Mr CHEVALLIER Mme CAMUS donne procuration à Mr CORTES

Myriam ALZAGA a été nommée secrétaire.

DELIBERATION N° 2017- 20 LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2017

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 février 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 7 février dernier est adopté à l'unanimité.

- 19 VOIX POUR
- 0 ABSTENTION
- 0 VOIX CONTRE

Délibération n°2017-21 Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : Avis de la commune de FLOURENS dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Exposé

Par délibération du 4 février 2015, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain, avec pour objectifs :

- des réponses aux enjeux de croissance démographique de structuration du territoire (+ 500 000 déplacements quotidiens à l'horizon 10 ans), à travers une stratégie globale de mobilités intégrant notamment la mise en œuvre d'un réseau structurant de transports en commun (solutions capacitaires, meilleure articulation avec le réseau ferroviaire, potentialités du réseau bus...), l'organisation des réseaux routiers et la promotion des modes actifs :
- la prise en compte du contexte économique et la desserte des zones d'emploi, dont les accès routiers sont saturés :
- une meilleure déclinaison par territoire afin de réunir maillage, capacité et inter connexion, dans une logique de cohérence et d'articulation urbanisme / mobilité.

Axé autour des enjeux de mobilités, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de trois leviers d'actions :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des quais de la ligne A du métro, ...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture Sud,...), favoriser l'articulation du réseau ferroviaire et valoriser ce mode en cohérence avec le développement périurbain, poursuivre le développement des modes actifs, développer l'intermodalité, déployer et optimiser les «services » en complément des réseaux (politique de stationnement, offre et usage des parcs relais, covoiturage et télétravail, électromobilité, promotion des modes alternatifs).
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : pacte urbain (densité selon le niveau de desserte par le réseau de transport public), polariser le périurbain autour des centralités urbaines et des pôles multimodaux de transport, renforcer la mixité emplois/habitat/services dans les différents types de territoires (péri urbain, périphérie proche, Toulouse).
- L'optimisation des réseaux : de transports en commun, cyclables, routiers (plan de stationnement, gestion des flux de périphérie à périphérie, hiérarchisation du réseau routier, logistique urbaine).

Il s'inscrit également au coeur de la démarche Smart City de Toulouse Métropole, sous l'angle

de la mobilité, de l'innovation et des systèmes (plateforme de données et de services, déploiement de la 4G dans le métro, transition énergétique, ...).

L'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030, par délibération du Comité Syndical du SMTC Tisséo le 19 octobre 2016, constitue une étape clé du processus de concertation, en vue de son approbation fin 2017-début 2018.

Du point de vue de Toulouse Métropole, l'attractivité de la métropole toulousaine est la source d'un développement économique et démographique exceptionnel. Cet essor retentit sur les besoins et les pratiques de mobilité. Il interroge également sur la qualité de vie de ses habitants et impacte de manière durable l'organisation des services de transports et des infrastructures.

Toulouse Métropole a participé activement à la construction du Projet Mobilités. Agissant en tant que personne publique associée et après examen, Toulouse Métropole s'est déclaré favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030 tel que défini.

Pour autant, la collectivité entend attirer l'attention du SMTC-Tisséo, en sa qualité de maître d'ouvrage, sur les points suivants :

- Le report modal : l'accessibilité de la métropole conditionne, pour partie, son attractivité en termes d'économie et d'emploi. Dans un contexte de forte croissance démographique et de mobilité, Toulouse Métropole sera attentive au déploiement de hubs multimodaux pour améliorer les connexions et la complémentarité entre les modes, et particulièrement dans la perspective de la 3ème ligne de métro.
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : une politique urbaine « renouvelée » autour d'un urbanisme raisonné, où le développement de l'agglomération est privilégié dans des territoires urbains mixtes et densifiés, doit être recherchée. Dans cet objectif, la commune de Flourens est favorable à l'adoption de pactes urbains pour traiter de la question des mobilités en lien, notamment, avec le Projet Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole, pour développer la ville à proximité des transports en commun. En ce sens, le Projet Mobilités déclinera la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et sera en compatibilité avec le PLUi-H. Cette mise en cohérence sera facilitée par les calendriers des deux projets qui ont été rendus similaires.
- L'optimisation des réseaux : en regard du niveau de saturation des infrastructures (en particulier du périphérique), du déficit de liaisons entre bassins de mobilités et des besoins nouveaux de déplacements, l'opportunité de réalisation de nouvelles infrastructures viaires dimensionnantes doivent trouver sens dans le Projet de Mobilités.

Considérant le coût prévisionnel du Projet Mobilités, évalué à 3,8 Milliards d'euros d'ici 2030 et le montant des participations attendus, la programmation des investissements à la charge de Toulouse Métropole fera l'objet d'une traduction en terme de Programmation Pluriannuelle d'Investissements, au regard des capacités budgétaires de Toulouse Métropole.

Décision

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017 – 18H30

Vu la délibération n° DEL-17-0014 adoptée lors du Conseil de la Métropole du jeudi 23 février 2017, Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet des requêtes :

Article 1

De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tisséo le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués cidessus

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.

11 VOIX POUR (Avec réserves) 7 ABSTENTION 1 VOIX CONTRE